



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département de Vaucluse

CCAS DE CHEVAL-BLANC

Nombre de membres :

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 8

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 03/04/2024

Date d'affichage : 09/04/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le neuf avril, à 08h30**, le Conseil d'Administration de la commune de **CHEVAL BLANC**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL**.

Étaient présents : Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, M. David LAFFORGUE, M. Rémy BARTHEYE, Mme Nadine LHENRY.

Étaient absents excusés : M. Christian MOUNIER, Mme Gaetane CATALANO-LLODES, Mme Mireille TROUSSE, Mme Gabrielle SCHEFZICK, Mme Charlotte PEPIN, M. Paul MILOT, M. Claude MORETTI, Mme Sylvie MAUREL, Mme Carine TUDELA, Mme Corinne Jeanne GOBLET, Mme Rose-Marie D'IMPERIO.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Christian MOUNIER en faveur de Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Mme Gaetane CATALANO-LLODES en faveur de M. Rémy BARTHEYE, M. Paul MILOT en faveur de Mme Nadine LHENRY, M. Claude MORETTI en faveur de M. David LAFFORGUE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 4

Secrétaire : M. Rémy BARTHEYE.

OBJET : CA-DEL-2024-008 Vote des subventions 2024

Le Conseil d'administration du CCAS est invité à étudier les demandes de subventions reçues et d'en définir le montant.

ORGANISMES	Montant de la subvention accordée pour 2023	Demandes de subvention reçues pour 2024	Montant demandé par l'association pour 2024	Montant de la subvention accordée pour 2024
Resto du cœur	400.00 €	Non reçue		400.00 €
France Alzheimer Vaucluse	200.00 €	x	500.00 €	200.00 €
La Croix Rouge Française	1000.00 €	x	Montant laissé à l'appréciation	1000.00 €
A.P.E.I	200.00 €	x	500.00 €	200.00 €
Association paralysés de France	200.00 €	Non reçue		200.00 €

Association scléroses en plaque	200.00 €	Non reçue		200.00 €
France Adot 84	200.00 €	Non reçue		200.00 €
TOTAL :	2400.00 €			2400.00 €

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil d'administration du CCAS,

- Approuve le tableau ci-dessus présenté fixant les montants des subventions accordés aux associations,
- Autorise le versement de ces subventions,
- Précise que le versement de la subvention est subordonné à la remise par l'association de son compte rendu moral et financier de l'exercice écoulé ainsi que de sa lettre d'engagement républicain. Ce rapport doit être fourni avant le 31 mars de l'année N + 1.
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2024 du CCAS au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Rémy BARTHEYE



La Vice-Présidente du Conseil d'administration
Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL

